

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 6 décembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14 et 15 novembre 2011**

**2011 V. 312** Vœu visant à l'apposition d'une plaque en mémoire des Algériens torturés au 28, rue de la Goutte d'Or.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant la création, par décret de novembre 1959, signé de M. Michel DEBRE, Premier Ministre, et sur demande du Préfet de Police de l'époque, M. Maurice PAPON, d'un service de lutte contre le FLN, la Force de Police Auxiliaire (FPA) ;

Considérant les missions de surveillance, de renseignement et de contrôle de la communauté algérienne parisienne assignées aux FPA par M. Maurice PAPON ;

Considérant que ces FPA occupaient, dans un premier temps, des hôtels meublés dans le 13e et s'agissant du 18e arrondissement, au 28, rue de la Goutte d'Or ;

Considérant que des historiens, tels M. Emmanuel BLANCHART, attestent de l'usage de la torture par ce service, dans ces hôtels puis au Fort de Romainville, à l'encontre de la communauté algérienne ;

Considérant l'adoption par le Conseil de Paris, les 17 et 18 octobre dernier, du vœu V 35 M relatif au travail de mémoire sur le massacre du 17 octobre 1961 ;

Considérant que la municipalité du 18e a constitué une commission pluraliste de dénomination de l'espace public, à qui il revient d'étudier toutes les demandes de dénomination et de plaques commémoratives. Cette commission se réunira le 6 décembre prochain et d'ores et déjà est inscrite à l'ordre du jour la proposition de MM. Gérald BRIANT, Ian BROSSAT, de Mme Magali

CHASTAGNER, élus communistes du 18e, qu'une plaque soit apposée 28, rue de la Goutte d'Or, en mémoire de ces algériens torturés ;

Sur la proposition de M. Ian BROSSAT et des élus du Groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche,

Emet le vœu :

Que M. le Maire de Paris émette un avis positif à cette proposition de plaque commémorative au 28, rue de la Goutte d'Or si elle est retenue par la commission de dénomination du 18e.